

Morgan Stanley Investment Management NOTICE DE PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

2018

a) Utilisation de vos informations personnelles

Conformément à la loi sur la protection des données applicable au Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (telle que modifiée de temps à autre), le Règlement Général (UE) 2016/679 sur la Protection des Données et toutes autres dispositions applicables en la matière (ensemble, "**Loi sur la Protection des Données**"), la Société, agissant en tant que "responsable de traitement" au sens de la Loi sur la Protection des Données, informe, par la présente notice, les investisseurs potentiels et les détenteurs d'actions de la Société (ensemble, les "**Actionnaires**" et, chacun, un "**Actionnaire**") que les données à caractère personnel ("**Données à Caractère Personnel**", telles que définies au paragraphe (b) ci-dessous) fournies par chaque Actionnaire à la Société peuvent être collectées, enregistrées, sauvegardées, adaptées, divulguées, transférées ou autrement traitées, par voie électronique ou autre, en vue des finalités suivantes (chacune une "**Finalité de Traitement**") :

- 1) Permettre et traiter la souscription et le rachat d'Actions de la Société par les investisseurs, y compris (sans limitation) la facilitation et le traitement des paiements par et à la Société (y compris le paiement de l'argent des souscriptions et du produit du rachat, le paiement des frais par et aux Actionnaires et le paiement des distributions sur les Actions) et, plus généralement permettre et donner effet à la participation des investisseurs dans la Société ;
- 2) Permettre la tenue d'un compte de tous les paiements visés à l'alinéa (1) ci-dessus ;
- 3) Permettre la tenue d'un registre des Actionnaires conformément aux lois applicables ;
- 4) D'effectuer ou de faciliter l'exécution à l'égard des Actionnaires de vérifications de crédit, de blanchiment d'argent, de « *due diligence* » et de conflits conformément aux lois relatives à la fraude, au blanchiment d'argent, à la prévention de la criminalité financière et à l'identification fiscale (y compris le FATCA et la norme commune internationale d'établissement des rapports et les lois anti-blanchiment applicables), et, plus généralement de permettre à la Société de se conformer à toutes ses obligations légales correspondantes ;
- 5) Permettre à la Société d'effectuer des contrôles à l'égard des pratiques de négociation tardive et d'anticipation du marché ;
- 6) Faciliter la fourniture de services à la Société par les prestataires de services mentionnés dans le présent Prospectus, y compris (sans limitation) l'autorisation ou la confirmation des transactions de facturation et des paiements par et pour la Société ;
- 7) Faciliter le soutien opérationnel et le développement nécessaires aux objectifs et stratégies d'investissement de la Société en ce qui concerne ses Sous-Fonds, y compris

(sans s'y limiter) les processus de gestion des risques de la Société et l'évaluation des services fournis à la Société par des tiers fournisseurs de services ;

- 8) Dans le cadre de tout litige, différend ou contentieux dans lequel la Société est impliquée ;
- 9) Se conformer aux demandes légales et réglementaires adressées à la Société partout dans le monde ;
- 10) Faciliter la déclaration, y compris (sans s'y limiter) la déclaration des transactions à des organismes nationaux et internationaux de réglementation, d'exécution ou d'échange, ainsi qu'aux autorités fiscales (y compris l'Administration fiscale luxembourgeoise) et le respect par la Société des ordonnances judiciaires associées ;
- 11) Aux fins de surveillance définies et spécifiées au paragraphe (e) ci-dessous ; et
- 12) À des fins de marketing direct spécifiées au paragraphe (f) ci-dessous.

La Société ne peut pas collecter de Données à Caractère Personnel sans base légale valide. En conséquence, la Société ne traitera et n'utilisera les Données à Caractère Personnel que :

- a. Si nécessaire pour conclure, exécuter ou mener à bien un contrat avec chaque Actionnaire pour les services ou produits requis par l'Actionnaire (comme décrit dans les Finalités de Traitement 1 à 3 ci-dessus) ;
- b. Si cela est nécessaire pour les intérêts légitimes de la Société, à condition, dans chaque cas, que les intérêts des personnes concernées en matière de protection de la vie privée ne prévalent pas. Les intérêts légitimes de la Société sont décrits dans les Finalités de traitement 5, 6, 7, 8, 11 et 12 ci-dessus ;
- c. Exercer et défendre les droits légaux de la Société partout dans le monde, tel que décrit dans les Finalités de Traitement 8 ci-dessus ;
- d. Si nécessaire pour se conformer aux obligations légales (y compris les directives, codes ou opinions légales ou réglementaires), applicables à la Société partout dans le monde comme décrit dans les Finalités de traitement 4, 9 et 10 ci-dessus ; et
- e. Si cela est nécessaire à l'exécution d'une tâche effectuée dans l'intérêt public, tel que décrit dans les Finalités de Traitement 4, 8, 9, 10 et 11.

b) Vos droits

"Les " **Données à Caractère Personnel** " comprennent les données qui sont personnelles à un Actionnaire (qu'un Actionnaire soit une personne physique ou morale) et que la Société obtient directement d'un Actionnaire et/ou indirectement d'un tiers, telles que les informations personnelles (y compris, au minimum, le nom de l'Actionnaire, l'organisation juridique, le pays de résidence, l'adresse et les coordonnées) et financières. Certains de ces renseignements seront accessibles au public.

Dans certaines conditions prévues par les Lois sur la Protection des Données, l'Actionnaire a le droit :

- i. D'accéder à ses Données à Caractère Personnel ;
- ii. De corriger ou de modifier ses Données à Caractère Personnel lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes ;
- iii. De s'opposer au traitement de ses Données à Caractère Personnel ;

- iv. Restreindre le traitement de ses Données à Caractère Personnel ;
- v. Refuser à sa discrétion de fournir ses Données à Caractère Personnel à la Société ;
- vi. Demander l'effacement de ses Données à Caractère Personnel ; et
- vii. Demander la portabilité de ses Données à Caractère Personnel conformément aux Lois sur la Protection des Données.

Les Actionnaires sont informés que tout refus de fournir des Données à Caractère Personnel à la Société peut entraîner l'obligation pour celle-ci de rejeter une demande d'Actions.

c) Destinataires des Données à Caractère Personnel

Pour toute Finalité de Traitement, la Société délèguera le traitement des Données à Caractère Personnel, conformément aux Lois sur la Protection des Données, à d'autres parties, y compris ses sociétés affiliées, la Société de Gestion, le Distributeur, l'Administrateur et l'Agent payeur, l'Agent domiciliataire, l'Agent de registre et de transfert, le Dépositaire et le Distributeur, ainsi qu'aux parties auxquelles la Société et/ou la Société de Gestion peut(vent) céder ou notifier des Données à Caractère Personnel, en plus des organismes nationaux et internationaux de réglementation, d'application ou d'échange ou des tribunaux comme l'exigent les lois applicables ou à leur demande.

Toute partie traitant des Données à Caractère Personnel de cette manière peut, sous réserve de l'approbation de la Société, sous-déléguer le traitement des Données à Caractère Personnel à sa société mère ou organisation, ses filiales, succursales ou agents tiers (ensemble, les "**Sous-Délégués**" et chacun un "**Sous-Délégué**").

Certaines des parties traitant les Données à Caractère Personnel sont situées au Luxembourg, à l'exception du Gestionnaire d'Investissement et du Distributeur, qui sont situés au Royaume-Uni. D'autres parties au traitement qui ne sont pas situées au Luxembourg peuvent être situées dans l'Espace économique européen (EEE) ou dans des pays en dehors de l'EEE (où les Lois sur la Protection des Données peuvent ne pas offrir un niveau de protection équivalent), y compris les pays dans lesquels Morgan Stanley a des Bureaux Mondiaux. Dans de tels cas, la partie traitant les Données à Caractère Personnel, sous la supervision de la Société, s'assurera (i) qu'elle a mis en place des mécanismes appropriés de transfert de données et (ii) le cas échéant, que tout Sous-Délégué a mis en place des mécanismes appropriés de transfert de données, tels que les Clauses Contractuelles Types de la Commission Européenne. Les Actionnaires peuvent obtenir auprès de la Société une copie du mécanisme de transfert de données mis en place en faisant la demande à l'adresse suivante : dataprotectionoffice@morganstanley.com.

La Société divulguera les Données à Caractère Personnel à l'administration fiscale luxembourgeoise, qui, en tant que responsable de traitement de données, peut divulguer ces Données à Caractère Personnel aux autorités fiscales étrangères.

d) Conservation des Données à Caractère Personnel

Conformément aux Lois sur la Protection des Données, la Société conservera les Données à Caractère Personnel sous une forme identifiable conformément à la politique de gestion de l'information de la Société qui établit des normes et des procédures générales concernant la conservation, le traitement et l'effacement des Données à Caractère Personnel. Les Données à Caractère Personnel ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire au regard des Finalités du Traitement, sous réserve des délais de prescription imposés par la loi. Sur demande, la Société fournira à l'Actionnaire des informations sur les périodes de conservation précises s'appliquant à ses Données à Caractère Personnel. La période de conservation peut être

prolongée à la seule discrétion de la Société si celle-ci est tenue de conserver des Données à Caractère Personnel dans le cadre de litiges, d'enquêtes réglementaires et de procédures judiciaires.

e) Surveillance

Dans la mesure permise par les Lois sur la Protection des Données, la Société et la Société de Gestion accèderont, réviseront, divulgueront, intercepteront, surveilleront et enregistreront (ensemble, "**Surveillance**") (i) la messagerie et les communications verbales et électroniques (par exemple, et sans limitation, téléphone, sms, messagerie instantanée, courriel, Bloomberg et toute autre communication électronique ou enregistrable) avec un Actionnaire ou un agent des Actionnaires (ensemble "**Communication**"), et (ii) l'utilisation par un Actionnaire de technologies détenues, fournies ou rendues accessibles par la Société et la Société de Gestion, y compris (sans limitation) les systèmes qui facilitent les communications avec les Actionnaires, le traitement, la transmission, le stockage et l'accès de l'information, y compris l'accès à distance (ensemble, les "**Systèmes**").

Les Finalités relatives à la Surveillance

Dans la mesure permise par les Lois sur la Protection des Données, la Société et la Société de Gestion soumettront les Communications et les Systèmes à une Surveillance uniquement en vue des Finalités suivantes (ensemble, les "**Finalités relatives à la Surveillance**") :

1. Établir l'existence de faits (p. ex. tenir un registre des transactions) ;
2. S'assurer du respect des pratiques ou procédures réglementaires ou d'autorégulation applicables à la Société et/ou à la Société de Gestion ;
3. Déterminer ou démontrer les normes qui sont atteintes ou qui devraient être atteintes par les personnes utilisant les Systèmes, y compris le respect des conditions d'utilisation associées aux Systèmes ;
4. Prévenir, détecter ou enquêter sur la criminalité, le blanchiment d'argent, la fraude, la criminalité financière et/ou d'autres infractions à la loi applicable ;
5. Se conformer aux lois et règlements applicables, à tout contrat important ainsi qu'aux politiques et procédures applicables ;
6. De se prémunir contre la perte, le vol, la collecte, l'utilisation, la divulgation, la destruction ou tout autre traitement ou mauvaise utilisation d'informations confidentielles et exclusives ;
7. Prévenir, détecter ou enquêter sur l'utilisation non autorisée de Systèmes et/ou de données (par exemple, Surveillance pour assurer le respect des politiques et procédures de la Société et/ou de la Société de Gestion, y compris, sans limitation, celles relatives à la sécurité de l'information et à la cybersécurité) ;
8. Assurer le fonctionnement efficace des Systèmes (y compris les téléphones, le courrier électronique et Internet) ;
9. À des fins de soutien et d'administration ;
10. Aider aux enquêtes, aux plaintes, aux demandes des organismes de régulation et d'autres personnes, aux litiges, à l'arbitrage ou à la médiation ; et
11. En particulier, dans le cadre du soutien opérationnel et du développement des activités de la Société et/ou de la Société de Gestion, par exemple pour évaluer la

qualité du service à la clientèle, l'efficacité, l'efficience, les coûts et la gestion des risques.

Moyens par lesquels la Surveillance peut être Réalisée

La Surveillance sera réalisée par la Société et/ou la Société de Gestion au travers de différents moyens, notamment : (i) l'utilisation d'outils "intelligents" de surveillance automatisés; (ii) des outils de filtrage informatique qui examinent les systèmes de manière aléatoire ; (iii) la surveillance aléatoire des Systèmes, par exemple par des superviseurs autorisés qui joignent au hasard les appels téléphoniques en cours dans les salles de vente et de marché ; (iv) la surveillance spécifique des Systèmes, par exemple en ce qui concerne les enquêtes, les demandes réglementaires, les demandes d'accès des personnes concernées, les litiges, l'arbitrage ou la médiation; (v) les outils de suivi, d'agrégation et d'analyse des données provenant de diverses sources pour extrapoler les liens et/ou détecter les modèles de comportement, les interactions ou les préférences aux fins d'analyse (y compris l'analyse prédictive); et/ou (vi) l'utilisation d'autres technologies de surveillance similaires qui peuvent devenir disponibles de temps à autre.

L'Utilisation de Cookies

La Société et/ou la Société de Gestion utilise(nt) également des cookies et des technologies similaires pour collecter des informations sur les Actionnaires dans le cadre et/ou en relation avec les services qu'ils fournissent ou en relation avec tout Système dont ils sont propriétaires ou qu'ils fournissent. En accédant ou en utilisant des services ou un Système, un Actionnaire signifie qu'il comprend que la Société et/ou la Société de Gestion utilisera(ont) ces cookies et technologies similaires tels que détaillés dans la politique de confidentialité de la Société, et que si l'Actionnaire choisit de refuser ces cookies, certaines ou toutes les parties des services ou du Système concerné peuvent ne pas fonctionner correctement ou ne pas être accessibles. Pour en savoir plus sur la manière dont la Société et/ou la Société de Gestion utilise(nt) les cookies et technologies similaires, comment la Société et/ou la Société de Gestion traite(nt) les informations obtenues par le biais des cookies, et comment un Actionnaire peut refuser les cookies, veuillez consulter la politique de confidentialité de la Société à l'adresse suivante : www.morganstanley.com/privacy_pledge.

Preuve des Communications

Tout document ou dossier relatif à la Surveillance des Systèmes constitue une preuve *prima facie* des instructions, ordres ou communications qui ont fait l'objet d'une Surveillance, et les Actionnaires conviennent que ces dossiers sont admissibles en tant que tels dans le cadre de toute procédure judiciaire. En outre, les Actionnaires confirment qu'ils n'utiliseront pas, ne déposeront pas ou ne citeront pas comme motif pour s'opposer à l'admission de ces documents comme preuve dans toute procédure judiciaire que les documents ne sont pas des originaux, ou ne sont pas écrits, ou sont des documents produits par un ordinateur. La Société et/ou la Société de Gestion conservera(ont) ces registres conformément à ses procédures opérationnelles qui peuvent changer de temps à autre à son entière discrétion ; toutefois, ces registres ne seront pas conservés par la Société plus longtemps que nécessaire en ce qui concerne les Finalités relatives à la surveillance, sous réserve des délais de prescription imposés par la loi. Les Actionnaires sont informés que la tenue de ces registres ne doit pas être considérée comme un substitut à la tenue de registres adéquats conformément aux règles ou règlements applicables auxquels ils sont soumis.

f) Marketing Direct

Si la Société et/ou la Société de Gestion estime(nt) que certains produits ou services peuvent présenter un intérêt particulier pour un Actionnaire, qu'ils soient fournis ou parrainés par la Société et/ou la Société de Gestion ou leurs sociétés affiliées respectives, ou par des prestataires de services d'investissement tiers (par exemple, un gestionnaire de fonds ou un prestataire de services d'assurance non affiliés à la Société, la Société de Gestion ou leurs sociétés affiliées respectives), la Société, la Société de Gestion ou leurs sociétés affiliées respectives peuvent contacter cet Actionnaire (par courrier, e-mail, sms et téléphone), y compris en dehors des heures de travail habituelles. Lorsque les Lois sur la Protection des Données l'exigent, le consentement préalable d'un Actionnaire sera demandé avant que ses Données à Caractère Personnel ne soient utilisées pour faire ou faciliter ce type de marketing direct. Si un Actionnaire ne souhaite pas que la Société, la Société de Gestion ou leurs sociétés affiliées respectives utilisent ses Données à Caractère Personnel de cette manière, ou ne souhaite pas fournir des Données à Caractère Personnel à de telles fins de marketing direct, l'Actionnaire peut en informer la Société, la Société de Gestion ou leurs sociétés affiliées respectives à tout moment conformément au paragraphe (b) ci-dessus ou comme indiqué dans tout matériel de marketing qui peut être reçu par les Actionnaires. Veuillez noter que si un Actionnaire ne souhaite pas être contacté à de telles fins, la Société, la Société de Gestion ou les membres de leur groupe respectif peuvent avoir besoin ou être tenus de limiter la gamme de produits et services qu'ils offriront ou pourront offrir à cet Actionnaire, ou peuvent ne pas être en mesure d'ouvrir un compte pour cet Actionnaire ou de poursuivre leur relation avec cet Actionnaire.

g) Tiers

Avant de fournir à la Société et/ou à la Société de Gestion l'accès aux Données à Caractère Personnel contenant des données relatives à une tierce personne dans le cadre du présent Prospectus, ou de permettre l'accès à ces Données à Caractère Personnel, ou de permettre leur traitement, un Actionnaire doit s'assurer que : (i) cette personne comprend que l'Actionnaire fournira ses Données à Caractère Personnel à la Société, à la Société de Gestion ou à leurs sociétés affiliées respectives ; (ii) cette personne a reçu les informations prévues aux présentes concernant la collecte, l'utilisation, le traitement, la divulgation et le transfert des Données à Caractère Personnel, l'utilisation des Données à Caractère Personnel à des fins de marketing direct, et la possibilité de surveiller ou d'enregistrer leurs communications ou celles de leurs agents par la Société, la Société de Gestion ou leurs sociétés affiliées respectives (dans chaque cas si les Lois sur la Protection des Données le permettent) ; (iii) si nécessaire, cette personne a donné son consentement au traitement de ses Données à Caractère Personnel par la Société, la Société de Gestion ou ses filiales respectives ou qu'une autre base légale pour traiter les Données à Caractère Personnel est satisfaite ; et (iv) cette personne est consciente de ses droits en matière de protection des données et de la manière de les exercer.

h) Objections et plaintes

Tout Actionnaire peut :

- i. Exercer ses droits tels qu'ils sont énoncés à l'alinéa b) ; et
- ii. S'opposer à l'utilisation de ses Données à Caractère Personnel aux fins de marketing expliquées au paragraphe (f),

en écrivant à la Société à European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ou en envoyant un courriel à cslux@morganstanley.com

De manière alternative ou en plus d'écrire à la Société, l'Actionnaire peut soumettre une plainte concernant toute question relative au traitement et à la protection de ses Données à Caractère Personnel à la Commission Nationale pour la Protection des Données à Luxembourg (la " **CNPD** ").